

**du 22 juin 2015**

---

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : VOEU sur le versement transports**

---

En 2013, la CAPC versait à Keolis, gérant le réseau TAC dans le cadre d'une délégation de service public, une contribution forfaitaire de 2,7 millions d'euros. Ce budget était alimenté d'une part par le versement transports, payé par les entreprises de 9 salariés et plus, et d'autre part par une participation de la collectivité. En 4 ans, cette participation complémentaire de la CAPC avait explosé, passant de 280 000 euros en 2010 à près d'1 million d'euros en 2013.

La délégation de service public, pour la période 2013-2020, a été l'occasion de reprendre la maîtrise des coûts, d'adapter le réseau de bus, d'aller vers une augmentation du nombre de voyageurs et de répondre aux nouvelles exigences, notamment en matière d'accessibilité et de confort.

Alors que la CAPC a su trouver un équilibre et travaille à améliorer la qualité de son service public de transport, le Premier Ministre annonce, dans son plan de soutien à l'embauche pour les TPE et PME, le rehaussement du seuil de perception du versement transport de 9 à 11 salariés. Cette mesure impacterait lourdement ce qui constitue aujourd'hui la ressource principale des transports publics urbains, en amputant 500 millions d'euros au 7 milliards perçus annuellement sur le territoire national.

Cette mesure viendrait s'ajouter à une précédente mesure, le passage de la TVA de 7 à 10 %, qui a déjà coûté des milliers d'euros à l'Agglo et aux usagers, alors que tous les professionnels du transports public souhaitent que celle-ci puisse être ramenée à 5%.

Considérant le contexte budgétaire difficile pour nos collectivités qui doivent composer avec de lourdes baisses de dotations de l'État,

Conscient de la nécessité de soutenir nos TPE et PME,

Considérant les objectifs en matière environnementale auxquels répondent les transports publics, à la veille de la COP 21 (Conférence de Paris sur les changements climatiques) qui se tiendra en décembre prochain sous présidence française,

Le conseil communautaire demande au Gouvernement de ne pas mettre dos à dos soutien aux TPE et PME et service public du transport, et exige que soit assurée la pérennité du financement des transports publics urbains à l'euro près.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 30/06/2015

Publié au siège de la CAPC, le 25/06/2015

n° 4336

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER